

07 mar 2007 -11:33

Les femmes dans la procédure d'asile belge

En 2006 un tiers des 11.587 demandeurs d'asile en Belgique étaient des femmes. Elles provenaient principalement de la Russie, de la République démocratique du Congo, du Rwanda, de la Serbie Monténégro, d'Iran et d'Arménie.

En 2006 un tiers des 11.587 demandeurs d'asile en Belgique étaient des femmes. Elles provenaient principalement de la Russie, de la République démocratique du Congo, du Rwanda, de la Serbie Monténégro, d'Iran et d'Arménie.

Parmi les réfugiés reconnus en 2006 par les instances belges, la proportion des femmes s'élevait à 43% (Total des reconnaissances du statut de réfugié en 2006 : 2.391 -Femmes : 1.039 / Hommes : 1.352). Elles sont principalement originaires de la Russie, de la République démocratique du Congo, du Rwanda, de la Guinée, de la Serbie Monténégro et de la Côte d'Ivoire. Par ailleurs, les femmes représentent la moitié des personnes qui ont bénéficié de la protection subsidiaire (la protection subsidiaire est en application depuis octobre 2006 et est accordée à des personnes qui ne peuvent être considérées comme réfugiés mais qui, en cas de retour dans le pays d'origine, encourent un risque réel de subir des atteintes graves telles la peine de mort, la torture, des traitements inhumains...). Les femmes invoquent des risques de mutilations génitales féminines, fuient un mariage imposé, des violences sexuelles, des crimes d'honneur, des persécutions en raison de l'orientation ou de l'appartenance sexuelle. La plupart fuient leur pays pour les mêmes raisons que leur mari, à savoir des risques de persécutions liées à leur race, leur religion, leur nationalité ou leurs opinions politiques. A l'occasion de la journée de la femme, le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA) tient à souligner l'importance qu'il accorde à la prise en compte des problèmes spécifiques rencontrés par les femmes demandeuses d'asile. De nombreuses femmes sont reconnues réfugiées ou obtiennent la protection subsidiaire pour des motifs liés à leur genre. Les femmes qui invoquent des risques de persécution en raison de leur appartenance sexuelle sont entendues au CGRA par des agents féminins et accompagnées par une interprète de sexe féminin. Personne de contact : Arlin Bagdat : Tél : 02/205.50.56 Mobile : 0478/329.147 Courriel : arlin.bagdat@ibz.fgov.be